

CESSION D'ACTIONS

Les soussignés :

Monsieur BONPUNT Julian,

Né le 4 Février 1994 à LA-TESTE-DE-BUCH (33),

Demeurant 23 Allée Georges Canguilhem, Logement B – 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES,

De nationalité française,

Célibataire,

Ci-après dénommé « Cédant »,

D'une part,

Monsieur BOURDIN Cédric,

Né le 6 Février 1990 à BORDEAUX (33),

Demeurant 8 Avenue Pierre et Marcelle Girard – 33127 MARTIGNAS SUR JALLES,

De nationalité française,

Pacsé le 1^{er} avril 2019 à la mairie de Salaunes avec Madame BORDEDEBAT Marie,

Ci-après dénommé « Cessionnaire »,

D'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Aux termes de statuts du 23 février 2021 à SALAUNES, il existe une Société par actions simplifiée dénommée 3 B WOOD CONCEPT, au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune, dont le siège social est 8 Sablons, Zone Artisanale « La Confrérie », Route de Lacanau – 33160 SALAUNES, et qui a pour objet :

- Terrasse bois et composite, bardage, carport, pergola, menuiserie

La société a été constituée pour une durée de 99 années.

L'exercice social débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

I. CESSION D'ACTIONS

Par les présents, **Monsieur BONPUNT Julian**, soussigné de première action, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à **Monsieur BOURDIN Cédric**, soussigné de deuxième action, qui accepte, la pleine propriété de 200 actions lui appartenant de la Société **3 B WOOD CONCEPT**.

II. PROPRIETE JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces actions après cette date.

III. CONDITIONS GENERALES

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

- un exemplaire des statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Président,
- un extrait des inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés concernant la Société dont les actions sont présentement cédées.

IV. PRIX MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 11,00 euros par action, soit un total de 2 200,00 euros pour les 200 actions cédées, qui lui en donne bonne et valable quittance.

VI. AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, la présente cession ayant lieu entre actionnaires, la procédure d'agrément préalable par les autres actionnaires n'est pas nécessaire.

VII. ORIGINE DE PROPRIETE

Les actions cédées constituent un bien propre de Monsieur BONPUNT Julian, pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire et en nature effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la Société.

VIII. DECLARATIONS GENERALES

1. les soussignés de première et deuxième action déclarent, chacun en ce qui le concerne :
 - qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture.
 - et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.
2. Le soussigné de première action déclare :
 - qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des actions cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou des saisies ;

JB
BC

- que les actions cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;
- et que la société dont les actions sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

IX. ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts, et qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière,
- et que la société 3 B WOOD CONCEPT dont les actions sont présentement cédées est soumise à l'Impôt sur les sociétés.
- que cette cession n'est pas éligible à l'abattement de 23 000 euros prévu à l'article 726 du Code général des impôts,
- que le nombre total d'actions de la société est de 1 000 actions.
- qu'il sera perçu un droit d'enregistrement de 0,10% comme suit :
$$2\,200 * 0,10 \% = 2,20 \text{ euros}$$

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 674 du Code Général des Impôts, il ne peut être perçu moins de 25 euros de droits d'enregistrement à titre de minimum de perception.

En conséquence, un droit d'enregistrement d'un montant de 25 euros, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

X. FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

SB
BC

Fait à Salaunes,

Le 6 novembre 2024

En autant d'exemplaire que requis par la loi.

Le cédant

Monsieur BONPUNT Julian

Mention « Bon pour cession de 200 (deux cent) actions au prix de 2 200 (deux mille deux cent) euros.
Bon pour quittance du prix de 2 200 (deux mille deux cent) euros sous réserve d'encaissement du
chèque. » + signature

Bon pour cession de 200 (deux cent) actions au prix de 2200
(deux mille deux cent) euros.



Le cessionnaire

Monsieur BOURDIN Cédric

Mention « Bon pour achat de 200 (deux cents) actions au prix de 2 200 (deux mille deux cent) euros »
+ signature

" Bon pour achat de 200 (deux cents) actions au
prix de 2200 (deux mille deux cent) euros "



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BORDEAUX

Le 12/11/2024 Dossier 2024 00050458, référence 3304P61 2024 A 09337

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros